

8
1
6

*Monsieur H. M. Price avec les compliments
de P. B. Casgrain*

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1903-1904

TOME IX

SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

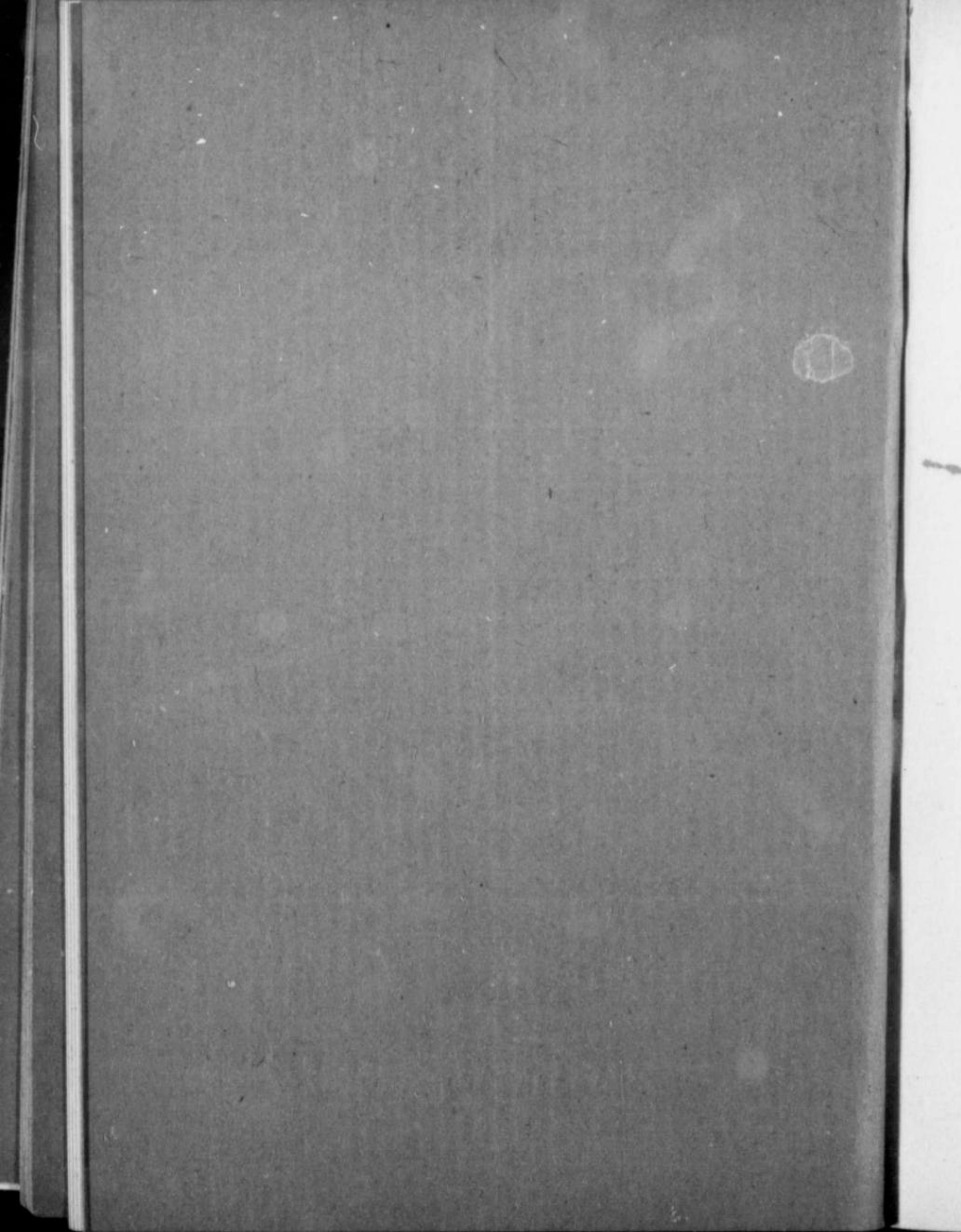
La Fontaine d'Abraham Martin
ET LE SITE DE SON HABITATION (Illustré)

Par P.-B. CASGRAIN, Quebec

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1903



VII.—*La Fontaine d'Abraham Martin et le Site de son Habitation.*

Par P.-B. CASGRAIN, Québec.

(Lu le 20 mai 1903).

Le nom d'Abraham Martin dit l'écoissais, pilote royal du Saint-Laurent, nous reporte aux premiers temps de la colonie. Il figure dans le domaine de l'histoire de Québec, comme un personnage un peu en vue sous le nom de *Maistre Abraham*, et depuis 1854 on l'a fait revivre inopinément à propos des Plaines d'Abraham.

On sait que le pilote abandonna la vie de marin pour se fixer à terre, et il s'établit à Québec, dans la banlieue, sur le penchant du coteau Sainte-Geneviève, à l'endroit qui fut connu dès lors et appelé depuis vulgairement *Claire-Fontaine*.

Cette appellation continua après sa mort (1664) parmi ses héritiers, et même jusqu'après la conquête, alors que l'endroit devint communément nommé *La Fontaine d'Abraham Martin*.

Cependant cette fontaine ne nous paraît plus connue aujourd'hui puisque on s'en enquiert pour la trouver, et que personne ne répond à la question. *Bulletin des Recherches Historiques*, nov. 1902, question 904. La raison en est simple, c'est qu'elle a disparu de la vue depuis longtemps, par un changement dans la voirie. Elle a été oubliée, étant restée cachée sous une maison construite peu après la conquête.

Et de même qu'il a fallu chercher pour découvrir la *Fontaine de Champlain*, (Cf. *Canada-français*, vol. 1, p. 466), ainsi nous allons nous mettre en quête pour trouver l'endroit de celle d'Abraham Martin.

Nous aurons en même temps l'occasion de délimiter exactement, d'après la disposition actuelle du terrain, la pièce de terre qu'il possédait là, comme aussi de rappeler le nom véritable qu'elle portait et qui lui fut donné pour désigner son habitation.

Dès 1645 il avait commencé à défricher sa pièce de terre, et en 1648¹ il avait déjà bâti sa maison et une grange; puis il compléta son défrichement en entier, que ses enfants ne purent cependant conserver plus de trois ans après sa mort (1664), faute de moyens.

Cette propriété consistait en 32 arpents en superficie, et comprenait deux lots² en bois, dont 20 arpents lui provenaient du chirurgien

¹ L'acte de donation par Adrian (*sic*) DuChesne qui fut signé dans cette maison l'indique.

² M. Doughty fait erreur en la divisant en 3 lots, et en disant 2 donations, prenant la ratification pour une autre donation. *The Siege of Quebec*, vol. II, p. 290.

Adrian Duchesne, à qui ils avaient été départis et concédés en roture par la Compagnie de la Nouvelle-France le 9^e juillet 1637, et qui en avait obtenu la ratification par titre confirmatif de la compagnie, scellé de son sceau, en date, à Paris, du 5 avril 1639; et Duchesne lui en avait fait donation, à la suite d'une promesse verbale à cet effet qui remontait à 1645, par acte authentique passé à Québec, devant M^{re} Laurent Bermen, notaire royal, le 10 octobre 1648; titre qui fut dûment agrée et ratifié par la compagnie le 1^{er} février 1652.

Et quant aux autres 12 arpents Martin les tenait aussi en roture et directement par don de la compagnie, qui les lui avait départis par le Sieur de Gand, son commis-général, ainsi qu'il est énoncé dans un procès-verbal de bornage et arpentage dressé le 4 décembre 1635 par Jean Bourdon, arpenteur royal, suivi de tradition et possession immédiates, mais sans autre titre que ce procès-verbal. Cependant comme cette concession demeurait sujette à la charge stipulée et bien comprise d'en prendre ratification de la compagnie, laquelle s'était aussi réservé de donner les titres, honneurs et redevances, le titre de cette acquisition n'avait pas sorti son effet vis-à-vis d'elle et restait ainsi en suspens, jusqu'à l'accomplissement de ces formalités requises et exigées. Martin demanda donc, par après, la ratification de cette concession, laquelle lui fut accordée par la compagnie le 16 mai 1650, sans autre désignation du fond que celle énoncée au procès-verbal ci-dessus, fixant la charge des redevances à douze deniers de cens par chacun arpent par an, comportant profit de lods-et-ventes, saisines et amendes.

Le tout fut vendu aux Dames R.R. Mères Ursulines du monastère de St-Joseph de Québec, par les héritiers d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, sa femme, (au nombre de cinq, dont l'un était encore mineur) parce que les bâtiments tombaient en ruines et la terre restait en friche faute de moyens.

Ces motifs sont ainsi exprimés dans le contrat d'acquisition des Dames Ursulines passé en forme authentique devant M^{re} Duquet, notaire royal, à Québec, le 1^{er} juin 1667.

Comme il n'est pas fait mention, parmi les titres de propriétés des vendeurs énumérés en cet acte, de celui en date du 4 décembre 1635, tel qu'on le voit énoncé et décrit dans le procès-verbal de l'arpenteur Bourdon, à cette date, pour servir alors probablement à l'effet de titre par *interim* et sauf ratification, il est à croire, comme on l'a dit ci-haut, que ce document n'aura pas sorti son plein effet, puisqu'on y a suppléé par le titre subséquent de 1650, couvrant d'abondant les droits du concessionnaire et comportant le vrai titre.

au long dans le procès-verbal de mesurage et bornage accompagné du plan figuratif y joint, dressé le même jour, 22 mai 1762, par M^{re} Noël Levasseur, arpenteur royal, en forme authentique et signé des parties, afin de servir, en même temps, de titre à Deguise.

Le plan figuratif indique "les bornes de la portion de terre et "fontaine vendues au dit Jean-Marie Deguise;" et sur l'alignement nord du chemin St-Jean, est marqué l'endroit d'une fontaine se déversant vers le coteau, avec l'inscription "fontaine d'Abraham Martin, dis-tante de la borne sud-ouest de vingt-huit pieds;" ainsi qu'on peut le voir sur le fac-simile du plan photographié que nous présentons.

Plus tard Deguise désirant vendre se fit donner un titre plus effectif pour pouvoir transférer sa propriété, et les Dames Ursulines lui consentirent un contrat en forme probante, passé devant M^{re} Panet, notaire, le 28 septembre 1765; et à l'instant le même notaire passa un second acte de vente par Deguise à Jean-Marie Liénard Durbois dit Mondor, maître-tanneur. La pièce de terre y est désignée tel que ci-dessus, au lieu vulgairement appelé Fontaine d'Abraham Martin, et "suivant procès-verbal et plan figuratif d'icelle faits par le Sieur Noël "le Buisson (Levasseur),¹ arpenteur, en date du 22 mai 1762, ensemble le procès-verbal d'alignement dressé par M^{re} Lamorille, le 27 avril 1763".

Le chemin Saint-Jean d'alors avait été ouvert par l'ordonnance du Conseil Souverain du 20 juin 1667. Il passait dans la cour de la maison de feu Abraham Martin, après avoir longé un petit coteau à gauche et traversait ensuite les terres du Sieur de Repentigny et celles des Hospitalières. Son parcours était irrégulier et suivait les accidents du sol, comme le démontre l'angle prononcé de l'alignement du chemin sur le plan de Levasseur. Ce qui nous permet en même temps de fixer raisonnablement le site de la maison près de la *Fontaine*.

Mondor disposa de 40 pieds de front sur la profondeur ci-dessus, du côté du nord-est, en faveur de Chs Trudel, et vendit l'emplacement des 80 pieds restant à Joseph Belo dit Larose, par contrat devant M^{re} Deschenaux, notaire, le 19 juillet 1784.

Le même cens, les mêmes rentes foncière et constituée, appuyés sur cet emplacement et sa subdivision, continuent d'être perçus par les ci-devant seigneuresse du fief, sauf que les rentes sont devenues maintenant rachetables à volonté depuis l'abolition de la tenure seigneuriale. C'est par ce moyen qu'on a pu identifier le site du terrain concédé en référant aux lots du Cadastre officiel du quartier Saint-Jean, nos 3090, 3091 et 3092, appartenant à M. Hethrington, boulanger;

¹ Françoise Levasseur, veuve de Jean-Baptiste Gosset de dit duBuisson, avait épousé Pierre Buisson, de là le surnom.

lesquels lots forment, avec celui voisin, n° 3089, l'encoignure ouest de la rue Sainte-Geneviève, en montant du coteau pour joindre la rue Saint-Jean.

La fontaine devait donc se trouver sur la propriété de M. Thomas Hethrington, n° 366 de la rue.

En effet, Mr. Hethrington, fils, a eu l'obligeance de nous donner, le 16 février dernier, les renseignements précis suivants :

“ La fontaine existait, dit-il, sous le mur de fondation de l'ancienne maison où je suis né, et que nous avons rebâtie. Elle était couverte par une voûte en pierre, cintrée, large et assez haute pour y pénétrer facilement, comme je l'ai fait souvent dans mon enfance. Cette voûte était appuyée sur un mur très épais qui existe encore sous le milieu de notre maison, à une quinzaine de pieds de l'alignement actuel de la rue. L'eau se déversait vers le nord et coulait sans cesse, étant une source vive, très claire et très bonne. Lors de la pose des tuyaux de l'aqueduc et du gaz le drainage qui en est résulté a diminué l'eau. Dès avant la reconstruction, il y a une quinzaine d'années environ, la fontaine avait été comblée pour s'en débarrasser, parce que l'eau était devenue mauvaise à cause du développement du faubourg au-dessus et de l'infiltration qui s'en était produite dans les terres mal égouttées alors. Cependant elle continue toujours à couler un peu, si bien qu'il est nécessaire d'entretenir un canal qui déverse dans l'égout inférieur de la rue.”

C'est à cause du redressement du chemin Saint-Jean et de l'alignement donné à la rue par Lamorille que la fontaine s'en trouve ainsi éloignée d'une quinzaine de pieds, et l'emplacement a gagné d'autant en front vers la rue, où il fait presque angle droit maintenant : ce qui démontre combien le chemin caracolait.

D'après les énoncés qu'on lit aux actes cités, on voit que l'eau de la fontaine était abondante et servait à alimenter une tannerie, où il y avait aussi un moulin à tan et une boutique. Cette industrie ayant commencé là en 1762, a été continuée longtemps, même après 1784.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble et les limites vraies, aujourd'hui, des 32 arpents de terre d'Abraham Martin, qu'incidemment il nous a fallu examiner.

Comme l'exactitude historique et géométrique ne saurait être trop minutieuse dans ces recherches et exposés, examinons attentivement le plan délimitatif qu'en ont donné MM. Doughty et Parmelee, au vol. II, p. 298, *The Siege of Quebec, etc.*, avec l'indication des limites comprises entre les lignes “A.B.C.D.” et marquées “Claire-Fontaine Street,” “Ste-Geneviève Street” et “St. John Street,” avec une ligne

pointillée, près et au sud de la rue Saint-Jean, pour indiquer la limite sud.

Il nous paraît évident que ce qu'il nous ont présenté comme plan est tout au plus une copie d'une copie approximative faite par feu M. le chapelain Maguire et que c'est un dessin récent à sa face, et postérieur à la conquête à cause de l'écriture en anglais. On peut le regarder comme un simple croquis qui peut donner un aperçu suffisant au lecteur pour localiser l'endroit; mais comme plan il est imparfait, et ne montre aucune marque d'authenticité. Il ne comporte aucune signature, et n'a ni rhumb-de-vent, ni échelle, ni mesurage, et l'indication de la rue Claire-Fontaine y est erronée.

Car il faut remarquer que quant aux dates qui nous occupent, savoir 1635 et 1667, la rue Claire-Fontaine n'existait pas là alors, ni depuis. Lorsqu'elle a été ouverte elle s'est arrêtée comme aujourd'hui à la rue Saint-Jean.

La rue Sainte-Geneviève était de même inconnue de nom et de fait en ces premiers temps.

Les tenants et aboutissants d'alors étaient du côté ouest, (N. N. O.). M. de Repentigny (Pierre Legardeur), 1667; et en mars 1668, les religieuses de l'Hôtel-Dieu; de l'autre côté au nord-est les héritiers du défunt M. Couillard, représentant feu M. Hubou;¹ au sud M. de Villeryay, et au bout vers le nord la commune (s'étendant au pied du coteau).

En suivant une ancienne ligne fondamentale² de cette époque, la tirant droit dans le centre de la rue Claire-Fontaine et dépassant la rue Saint-Jean pour aller frapper la cime du coteau, on retrouve la ligne ouest, borne originaire des 32 arpents. Elle est devenue aujourd'hui une ligne imaginaire, mais divise encore les mêmes propriétés des Ursulines de celles de l'Hôtel-Dieu. Elle est apparemment irrégulière sur le sol à cause des constructions qui biaisent sur elle et y font des empiètements réciproques, qui ont été accordés par de mutuels consentements.

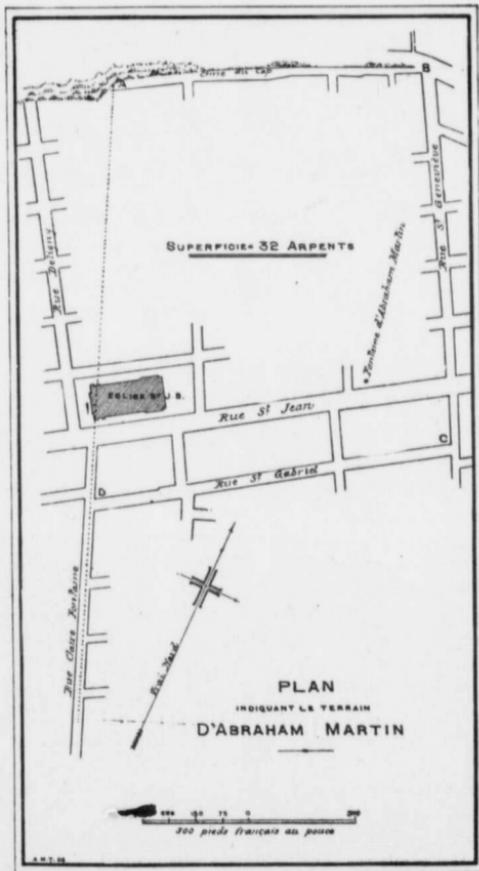
Les autres bornes actuelles sont, vers le nord, la cime du coteau Sainte-Geneviève, au sud-est, la rue Saint-Gabriel, et au nord-est la rue Sainte-Geneviève; lesquelles contiennent les 32 arpents. Voir notre plan bornes A.B.C.D. dressé par M. A. Taché, du bureau des Terres.

Nous n'avons pu trouver dans les anciens titres et plans aucun indice que ces 32 arpents aient jamais porté le nom de *Plaines d'Abraham*,

¹ Honorable homme, demeurant à la côte Sainte-Geneviève, décédé le 13 mai 1653, qui avait épousé Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

² Cette ligne part de la Grande-Allée, sur le sommet de la côte à Perreault, et suit le milieu de l'alignement de la rue Claire-Fontaine, droit jusqu'à la rivière Saint-Charles, au pied de la rue de la Couronne, et servait de ligne fondamentale de division des propriétés jusque-là. Elle coure 21°, ouest.

appliqué spécifiquement à ce terrain d'environ 5 arpents de largeur sur environ 6 arpents de profondeur. Cette petite superficie ne comporte



guère en elle-même ce qu'on entend en bon français, chez nous, par l'expression *plaine*, et encore moins de permettre d'employer le pluriel pour pouvoir dire les *Plaines d'Abraham*, en parlant de ce petit carré de terre. Ce que nous entendons clairement au pays par *plaine*, est

une étendue plus ou moins considérable de terrain *planche*, s'étendant de tous côtés sur une surface généralement égale, comme, par exemple, sur les hauteurs de Québec, le plateau dit des Hauteurs d'Abraham, à partir des Buttes-à-Neveu, entre Québec et Sillery. Il serait encore plus difficile d'appliquer ce nom à la côte ou coteau Sainte-Geneviève, sur lequel est situé le terrain d'Abraham Martin, à cause du manque absolu d'un même niveau; attendu que le versant du coteau va en pente rapide vers sa cime. L'inclinaison forme là sur le coteau, rue Saint-Réal, une différence de 119.71 pieds avec le niveau de la rue Saint-Gabriel, c'est-à-dire une rampe de 1 dans 9 sur la profondeur des 6 arpents.

Quiconque croit qu'il pourrait y avoir là une plaine, n'a qu'à aller l'hiver voir glisser les enfants dans les côtes des rues sur ce versant, et s'assurer de la vitesse prodigieuse de leurs traîneaux. De là probablement le nom si ancien de côte Sainte-Geneviève.

Chose étonnante: Ce n'est que depuis 1854 (*Doughty, The Siege of Québec, vol. II, p. 298*, citant Beatson), qu'on a fait la découverte que ce terrain a porté et doit porter le nom de Plaines d'Abraham, et était suivant MM. Doughty et Parmelee, "*the original Plains of Abraham.*" (*Id., pp. 291, 306.*)

MM. Doughty et Parmelee à ce sujet s'appuient sur l'autorité de feu l'abbé Ferland, que le capitaine Beatson a suivie et qui leur a été passée toute faite de ce chef, pour répéter tous quatre la même chose, sans plus ample examen.

Remontons aux sources pour contrôler d'abord l'abbé Ferland; ce que ces derniers n'ont pas fait et auraient pu faire aussi facilement que nous, en ce moment, d'une manière certaine et authentique, ayant eu en mains les mêmes pièces primitives et prenant la peine de les lire.

Personne ne contestera que le coteau Sainte-Geneviève s'étend depuis les murs, au nord de la porte Saint-Jean, jusque dans Sainte-Foye, formant le versant du côté nord-ouest du chemin Saint-Jean. C'est sur ce coteau et environ à 8 arpents des murs et juste au-delà de la rue Sainte-Geneviève qu'est situé le terrain de Maître Abraham.

Il est facile de s'apercevoir que l'abbé Ferland n'a pas vu ou n'a pas pu examiner attentivement les pièces originales qui se rapportent à ce terrain. Ainsi il n'aurait pas mis *Marie*, une autre fille, femme de Jean Cloutier, au lieu de Marguerite Langlois, comme femme d'Abraham Martin. Il n'aurait pas borné le terrain vers le sud à la rue Saint-Jean, qui n'existait pas alors, même comme chemin de son vivant,¹ et il aurait vu que la limite de ce côté s'étend au-delà et jusqu'à la rue Saint-Gabriel d'à présent; il ne l'aurait pas borné à l'ouest à la rue Claire-Fontaine qui

¹ Il ne fut ouvert qu'en 1667 par procès-verbal du Conseil Souverain.

n'a jamais existé là et qu'il confond avec la rue Déléigny, qui, dit-il, passe comme "Claire-Fontaine" devant l'Eglise Saint-Jean; il aurait découvert que le terrain ne s'étend pas aussi loin de ce côté; enfin il aurait lu clairement dans les divers titres cités, le nom distinct de *Claire-Fontaine* donné à l'habitation d'Abraham Martin et pas d'autre.

Où est-ce que l'abbé Ferland a appris que le nom de "*Plaines d'Abraham* était autrefois appliqué à ce terrain, comparativement uni, "dit-il, qui s'étend du pied du coteau Saint-Louis jusqu'à la cime du "coteau Sainte-Geneviève?" Mais c'est là même le coteau Sainte-Geneviève, et connu comme tel et non autrement de tout temps.

Pour ceux qui ne l'ont pas à vue de nez comme nous, Bouchette doit être la meilleure autorité; et si l'on veut référer à sa *Topography of Canada, 1815, pp. 430-465*, elle satisfera les plus incrédules, qui ne sont pas de Québec. D'ailleurs n'importe quelle carte de la ville indique ce coteau sous ce nom, à commencer par les plus anciennes, celles de Villeneuve en 1685 et 1688.

Les titres les plus anciens désignent tous l'habitation d'Abraham Martin sous le nom de Claire-Fontaine.

Nous allons établir qu'elle était connue comme telle, même de son vivant, et nommée ainsi par ses héritiers immédiats, et a continué telle par les Ursulines, leurs acquéreurs, qui ont toujours endossé tous leurs titres "*acquisition de la terre de Claire-Fontaine,*" jusqu'à aujourd'hui.

De même aussi d'après des anciens plans la terre de Martin est désignée *Claire-Fontaine*. Cf. Plan Levasseur, 1766, cité par Doughty & Cie, et autres plans.

Mais ce qui va encore plus directement en preuve c'est le témoignage par écrit des cinq héritiers Martin eux-mêmes, consigné dans les quittances respectives de leur part du prix de vente aux Ursulines.

Ainsi dans deux actes passés à Montréal, devant M^{re} Basset, notaire royal, l'un du 3 juillet 1669, Nicolas Forget dit Despastys et Magdeleine Martin, sa femme, donnent quittance pour partie de leur part du prix; "à cause de la vente faite aux dites Religieuses par leurs "cohéritiers, de la terre *Claire-Fontaine*, située au dit Québec, et étant "de la succession des défunts Abraham Martin et Marguerite Langlois, "père et mère de la dite Magdeleine Martin;" Et l'année suivante, 21 mai 1670, ils accusent "parfait paiement pour leur part et portion "qui leur était échue de la terre *Claire-Fontaine*."

Dans une autre quittance de Messire Charles-Amador Martin, prêtre, par acte passé devant M^{re} Becquet, notaire royal, à Québec, le 16 août 1675, il reconnaît et ratifie comme fils et co-héritier d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, la vente faite aux Ursulines des "trente-deux arpents de terre scis en la banlieue de cette ville au lieu

“dit Clère (*sic*) Fontaine avec quelques vieux bâtiments tombés en ruine;” et déclare être payé de sa part du prix de vente.

Etienne Racine, comme ayant épousé Marguerite Martin, co-héritière, reconnaît par acte devant le même Becquet, notaire, en date du 11 janvier 1668, avoir reçu le reste de leur part de la vente “d’une terre et habitation seize en la banlieue de Québec au lieu dit *Claire-Fontaine*.”

Jacques Raté, qui avait épousé (1658) Anne Martin, veuve de Jean Côté, aussi co-héritière, donne la même désignation *Claire-Fontaine*, dans la quittance du 14 janvier 1668, Becquet, notaire.

Jean Cloutier, comme ayant épousé l’autre cinquième co-héritière Marie Martin, répète de même: “Une habitation seize près cette ville au lieu dit *Claire-Fontaine*,” le 20 janvier 1668, devant le même notaire.

Les Ursulines vendirent ensuite leur acquisition à Jean-Eustache Lanouiller de Boisclair, contrôleur de la marine et des fortifications en ce pays, par acte devant Louet, notaire royal, le 26 avril 1726, la désignant “trente-deux arpents de terre en superficie, “situés en la banlieue “de Québec, au lieu vulgairement nommé *la Claire-Fontaine*.” Cette vente fut résiliée par les parties le 29 mai 1749, par acte devant M^{re} Boucault, notaire, et la *Claire-Fontaine* retourna encore, sous le même nom, aux religieuses; et le même jour elles consentirent à ce de Boisclair un bail à ferme d’une partie du même terrain alors clos en pieux pour l’espace de neuf années. Ce qui nous amène à l’époque de la conquête et de là nous arrivons, comme on l’a vu, à 1765 et 1784, sans changer de nom.

Il faudrait donc détruire cette chaîne de preuve d’abord, puis en produire à l’encontre une autre de même valeur afin de justifier l’appellation des *Plaines d’Abraham* de l’abbé Ferland et celle d’*Original Plains of Abraham* de M. Doughty et consorts.

D’après ces prémisses nous sommes fondés à conclure que:

L’habitation d’Abraham Martin était de son temps bien connue, et nommée vulgairement *Claire-Fontaine* et pas autrement.

Que cette appellation a subsisté après lui jusqu’à la conquête et a même été continuée jusqu’en 1784.

Que la fontaine qui porte son nom était bien sur son terrain et est celle que nous avons trouvée et indiquée.

Que le petit carré de terre de 5 arpents sur 6, n’a jamais porté le nom de *Plaines d’Abraham*, nom qui n’a jamais, non plus, été usurpé par le terrain de Martin.

Que de fait cet endroit ne peut pas former topographiquement ce qu’on peut appeler une *plaine* ou encore moins des *plaines*.

Que le seul indice qui reste à ce sujet pour rappeler le nom et l'habitation d'Abraham Martin, est le nom de la rue Claire-Fontaine, laquelle aboutit à l'encoignure sud-ouest du terrain primitif; nom qui va disparaître pour être remplacé par celui d'avenue Perrault, suivant la récente ordonnance du conseil de ville. C'était ci-devant la route dite Claire-Fontaine, pour l'ouverture de laquelle les Dames Ursulines et de l'Hôtel-Dieu laissèrent chacune quinze pieds de terrain entr'elles en 1790; et c'était aussi l'ancien chemin pour arriver sur les hauteurs du Cap, en montant de la vallée Saint-Charles par la côte d'Abraham. De là, probablement, (?) le nom de *Hauteurs d'Abraham*, comme dominant le fond de terre qu'occupait Maître Abraham et par lequel on passait.

A l'époque de la conquête les Français les nommaient les Hauteurs de la ville, ou Hauteurs d'Abraham, et les Anglais ont dit "*The Heights of Abraham*," en conséquence.¹

Jusqu'alors nous n'avons pu trouver nulle part, la désignation de Plaines d'Abraham, qui nous semble comparativement récente. Nous sommes enclins à croire que la partie si bien adaptée à un champ de courses, à raison de sa surface unie, et qui a été depuis environ un siècle (1789) en usage comme tel, a fait naître le nom de Plaines d'Abraham, (Cf. DeGaspé, Mémoires, p. 467) qui se restreint depuis longtemps à ce champ de courses.

En tous cas rien ne paraît prouver que le nom du pilote écossais, pas plus que son terrain, ont servi à illustrer ce qui est connu aujourd'hui comme le champ de bataille des Plaines d'Abraham. Il est vrai que les Français en déroute et fuyant la poursuite des Anglais ont passé là, comme ailleurs, pour se sauver et ont même pu s'y défendre; ce qui n'ajoute pas plus d'importance à ce terrain qu'aux autres du voisinage et jusqu'à la rivière Saint-Charles. Le terrain de Martin se trouve en arrière de l'église Saint-Jean et à près d'un mille du champ de bataille, c'est-à-dire du monument de Wolfe.

En écrivant une page d'histoire simplement sur la foi d'autrui et sans remonter aux sources et les étudier sérieusement pour s'assurer par soi-même, on s'expose à faire fausse route et à se voir appliquer l'adage: *Quot Græcia mendax scripsit!*

Il ne faut qu'un mauvais moment pour créer une erreur, et il faut des années pour la détruire. Et encore! Témoin Kingsford et sa date de l'assaut Montgomery qui coure de par le monde.

¹ Open ground called the Heights of Abraham. *Id. vol. VI, p. 27, Fragment of the Siege, etc.* Cf. aussi les divers plans anglais de l'époque.